




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120709-21943-DE-1-1_0
Date de signature : 12/07/12
Date de réception : jeudi 12 juillet 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.719**

Séance publique du

9 juillet 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU. CRAC ANNEE 2011.

Le 09/07/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 03/07/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à M. Jean CHORRO, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Stéphane PAOLI, M. Christian LOUIT à M. Yannick DECARA, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/07/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC SEXTIUS MIRABEAU. CRAC ANNEE 2011. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La « SEMEPA » a communiqué à la Ville, conformément aux dispositions de la convention de concession conclue pour la mise en œuvre de la ZAC « Sextius Mirabeau » arrivant à terme le 31 décembre 2018, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), approuvé par son Conseil d'Administration le 18 avril 2012.

Le document, joint en annexe (tableau), présente l'évolution de l'opération, par rapport au Compte Rendu Annuel à la Collectivité approuvé par délibération n° 2011.1340 du 12 Décembre 2011.

Le nouvel équilibre dépenses/recettes s'établit à 156 517 719,00 € HT soit en légère augmentation 0,03 % par rapport à celui du précédent CRAC, soit 156 472 561,00 € HT. Le bilan fait ressortir un solde créditeur de 1 410 644,00 € HT.

La participation globale de la Ville, reste inchangée, à hauteur de 60 399 000,00 € HT.

Le montant de la participation Ville pour l'année 2012 s'élève à 10 000 000,00 € HT soit 11 960 000,00 € TTC.

Il convient de noter que l'année 2011 a vu l'ouverture, en novembre, du nouvel immeuble abritant l'Office Municipal du Tourisme.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour la ZAC « Sextius Mirabeau ».

- **DECIDER** le versement d'une participation de 10 000 000,00 € HT soit 11 960 000,00 € TTC à la « SEMEPA » pour l'année 2012, au titre de l'aménagement de la ZAC « Sextius Mirabeau ».

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au 908 20-238-1005 qui présente les disponibilités suffisantes.

2012.719 - ZAC SEXTIUS MIRABEAU. CRAC ANNEE 2011.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/07/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2012**

.....

8. Ville d'Aix-en-Provence – Sextius Mirabeau - Compte Rendu Annuel à la Collectivité

Monsieur BRAMOULLÉ demande à Monsieur ROUCOLE de présenter ce Compte Rendu Annuel à la Collectivité.

Monsieur ROUCOLE rappelle que depuis l'intégration dans la concession des travaux d'infrastructures primaires et de l'opération de reconstruction du bureau de Poste, puis des opérations de construction du Conservatoire de Musique, de l'Office de Tourisme et des aménagements des espaces périphériques à l'îlot A, le CRAC est présenté de manière à faire ressortir les comptes et les résultats propres à chacun des six volets de l'opération :

- ↓ volet 1 : opération initiale (dans sa consistance antérieure à 2004),
- ↓ volet 2 : infrastructures primaires (travaux d'infrastructures primaires intégrés à la concession en 2004 et auparavant traités en mandat),
- ↓ volet 3 : opération de la Poste (opération intégrée à la concession en 2004)
- ↓ volet 4 : opération de construction de l'Office de Tourisme (opération intégrée à la concession en 2009),
- ↓ volet 5 : opération de construction du Conservatoire de Musique (opération intégrée à la concession en 2009),
- ↓ volet 6 : opération d'aménagement des espaces libres en périphérie de l'îlot A (opération intégrée à la concession en 2009).

1. Evolution de l'opération initiale (volet 1)

Les Produits :

Ils sont en hausse de 45 K€ à 96 119 K€,

Cette hausse correspond à une indexation du solde du prix de vente de l'îlot I1 (Sextius Paradis – promoteur CONSTRUCTA) qui a été encaissée en 2011.

Les charges :

Elles sont en hausse de 133 K€ à 82 075 K€,

Cette hausse correspond à une actualisation des frais financiers de l'emprunt contracté pour couvrir le différé de paiement d'une partie du prix de vente du terrain de l'hôtel 5* ;

Cet emprunt sera remboursé en intégralité en fin d'année 2012.

2. Evolution de l'opération « Infrastructures primaires » (volet 2)

Les produits :

Le montant global des participations de la Ville reste inchangé à 23 800 K€ dont 9 783 K€ restent à encaisser.

Les charges :

Le montant global des charges de l'opération « Infrastructures primaires » est inchangé à 31 151 K€, dont 13 060 K€ restent à dépenser.

3. Evolution de l'opération « Immeuble de la Poste » (volet 3)

Par souci de cohérence, il est proposé de transférer dans l'opération Office de Tourisme le poste acquisition foncière, d'un montant de 2 167 528 €, qui figurait jusqu'alors dans l'opération « Immeuble la POSTE ».

En effet ce montant correspond au coût d'acquisition, en 2006, (montant de l'acte et des frais de notaire) de la partie de l'ancien bâtiment de la POSTE qui a ensuite été démolie pour y construire à la place le nouvel Office de Tourisme.

A l'époque cette dépense avait été affectée à l'opération « Immeuble la POSTE ».

Depuis la construction du nouvel Office de Tourisme a été décidée et cette opération de construction a été en 2009 intégrée à la concession.

Pour une bonne lisibilité des coûts des différentes sous opérations de la concession il convient donc d'affecter à l'opération Office de Tourisme le coût d'acquisitions de son emprise foncière.

Dans ces conditions les charges de l'opération « immeuble la POSTE » sont en baisse de 2 168 K€.

4. Evolution de l'opération « Office de Tourisme » (volet 4)

Les Produits :

Le montant global des participations de la Ville est inchangé à 7 140 K€, dont 3 640 K€ restent à encaisser en 2012.

Les charges :

Le montant global des charges est en hausse du coût du foncier qui lui est imputé (coût qui figurait initialement aux dépenses de l'opération « immeuble la POSTE » - cf. ci-dessus).

Il est en baisse de 516 K€ sur le poste travaux et honoraires ; il s'agit d'un ajustement des coûts après achèvement des travaux et suppression d'aléas.

Au global les charges de l'opération sont en hausse de 1 675 K€.

5. Evolution de l'opération «Conservatoire de Musique» (volet5)

Les Produits :

Le montant global des participations de la Ville est inchangé à 21 500 K€, dont 18 500 K€ restent à encaisser.

Les charges :

Le montant des charges est inchangé à 21 500 K€.

6. Evolution de l'opération « Espaces publics périphériques à l'îlot A » (volet 6)

Les produits :

Le montant global des participations de la Ville est inchangé à 7 959 K€.

Les charges :

Le montant des charges est inchangé à 7 959 K€.

7. Synthèse des six volets – résultat de l'opération Sextius Mirabeau

Le résultat global de l'opération Sextius–Mirabeau est excédentaire de

1 410 K€, en hausse de 405 K€ par rapport au dernier CRAC.

Le Conseil approuve ce projet de bilan soumis à son examen.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SEMEPA

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT



